

DELIBERATION N°1 - Programmation travaux 2021 - 3eme partie

Le Bureau syndical valide les listes de travaux 2021 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- 18 extensions à ABONCOURT-GESINCOURT, CHANCEY, CHASSEY-LES-MONTBOZON, CHAUX-LA-LOTIERE, CIREY, FLEUREY-LES-FAVERNEY, FONTENOIS-LA-VILLE, FONTENOIS-LES-MONTBOZON, FRESSE, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, GEVIGNEY-ET-MERCEY, NANTILLY, ROYE, SAINT-GERMAIN, SENONCOURT, THEULEY, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VANDELANS.
- 1 renforcement à SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN.
- 13 aménagements esthétiques à BOURSIERES, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GY, JUSSEY, MAGNY-LES-JUSSEY, NANTILLY, PIERRECOURT, RIOZ, SOING-CUBRY-CHARENTENAY, TRESILLEY, VELLECLAIRE, VELLE-LE-CHATEL, VOUGECOURT.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- 18 optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage des communes ARPENANS, BOURGUIGNON-LES-CONFLANS, BRUSSEY, ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS, FROIDECONCHE, HERICOURT, HYET, LAVIGNEY, MAILLERONCOURT-SAINT-PANCRAS, MARNAY, MONT-LE-VERNOIS, PUSEY, QUENOCHÉ, SAINT-SAUVEUR, SEVEUX-MOTÉY, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VENISEY, VESOUL.
- 7 Extensions à BAY, CHAUX-LA-LOTIERE, EQUEVILLEY, MONT-LE-VERNOIS, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VANDELANS, VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE.
- 8 renforcements à BREUCHOTTE, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GY, NANTILLY, RIOZ, TRESILLEY, VELLECLAIRE, VREGILLE.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- 16 opérations à AUXON, BAUDONCOURT, CHANCEY, CHAUX-LA-LOTIERE, CIREY, FLEUREY-LES-FAVERNEY, GEVIGNEY-ET-MERCEY, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GY, MONTBOILLON, NANTILLY, RIOZ, SAINT-GERMAIN, THEULEY, TRESILLEY, VELLECLAIRE.

DELIBERATION N°2 – Listes de travaux facé 2018 - 2019 - 2020 - 2021

Le Bureau syndical approuve d'une part, les modifications apportées aux listes des programmes 2018, 2019 et 2020 et d'autre part, la liste des travaux du programme 2021 tenant compte des décisions d'attribution des aides allouées par le CAS FACÉ comme suit :

Sous programmes	2018	2019	2020	2021
AE	280 000 €	271 000 €	260 800 €	218 700 €
AB	1 119 000 €	1 083 000 €	1 043 200 €	1 016 900 €
CE	277 000 €	268 000 €	263 000 €	296 400 €
SS	255 000 €	254 000 €	271 000 €	512 200 €
SF	192 000 €	184 000 €	171 000 €	
Total	2 123 000 €	2 060 000 €	2 009 000 €	2 044 200 €

DELIBERATION N°3 – AO 38 achats transformateurs - fin anticipée

Le Bureau syndical approuve l'arrêt de l'accord cadre AO 38 pour l'acquisition des transformateurs et des postes de transformation à l'issue de la période ferme de 3 ans. Le Bureau syndical charge Monsieur le Président de signifier cet arrêt aux entreprises titulaires dans les délais impartis et de préparer un nouveau cahier des charges pour l'acquisition des transformateurs et des postes de transformation afin de lancer une nouvelle consultation.

DELIBERATION N°4 – AO 36 marché travaux - fin anticipée

Le Bureau syndical approuve l'arrêt de l'accord cadre AO 36 pour les travaux dans les domaines de la distribution publique d'électricité, de l'éclairage public et du génie civil de communications électroniques à l'issue du 3ème marché subséquent. Le Bureau syndical charge Monsieur le Président de signifier cet arrêt aux entreprises titulaires dans les délais impartis et de préparer un nouveau cahier des charges pour les travaux dans les domaines de la distribution publique d'électricité, de l'éclairage public et du génie civil de communications électroniques afin de lancer une nouvelle consultation.

DELIBERATION N°5 – O 42 faisabilité biomasse - fin anticipée

Le Bureau syndical approuve d'une part la modification du bordereau des prix de l'AO 42 relatif aux études de faisabilité de chaufferie bois, avec ou sans réseau de chaleur et d'autre part l'arrêt de l'accord cadre AO 42 pour les études de faisabilité de chaufferie bois, avec ou sans réseau de chaleur, à l'issue du 2ème marché subséquent. Le Bureau syndical charge Monsieur le Président de signifier cet arrêt à l'entreprise titulaire dans les délais impartis et valide les propositions de modification du cahier des charges.

DELIBERATION N°6 – Modifications du guide des aides

Le Bureau syndical décide de modifier le guide des participations financières du Syndicat selon les fiches annexées à la délibération à compter du 1er août 2021.

DELIBERATION N°7– Durées d'amortissement

Le Bureau syndical arrête les durées d'amortissement suivantes pour le budget annexe « production électrique renouvelable » : 20 ans pour les travaux de construction de centrale hydroélectrique et travaux connexes et 5 ans pour les frais d'études non suivies de réalisation.

DELIBERATION N° 8 – Remboursement prêt PV Scey

Le Bureau syndical adopte la proposition de remboursement du prêt du budget « production électrique renouvelable » vers le budget principal et son échéancier.

DELIBERATION N° 9 – Modification règlement utilisation véhicules

Le Bureau syndical adopte le nouveau règlement intérieur d'utilisation des véhicules du SIED 70, autorisant le dispositif de conduite dite « supervisée ».

DELIBERATION N° 10 – Convention carrefour des maires

Le Bureau syndical autorise la participation du SIED 70 au Carrefour régional des Maires, des Élus locaux et des Agents territoriaux à Besançon pour l'année 2021.

DELIBERATION N° 11 – Rencontres mobilité électrique

Le Bureau syndical valide la participation du SIED 70 aux rencontres de la mobilité électrique le 8 septembre 2021 à Vesoul.

DELIBERATION N° 12 – Demande subvention ADEME chaufferie Lure

Le Bureau syndical autorise Monsieur le Président à solliciter les aides de l'ADEME pour financer une partie de l'étude de faisabilité d'un ou plusieurs réseaux de chaleur alimentés par chaufferie bois sur la commune de Lure.

DELIBERATION N° 13 – Groupement de commandes isolation combles

Le Bureau syndical autorise Monsieur le Président à établir une convention de groupement d'achat avec le TE90 pour les études de faisabilités et la maîtrise d'œuvre liées à l'isolation des combles.

DELIBERATION N° 14 – Contrat groupe prévoyance CDG70

Le Bureau syndical décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion de la Haute-Saône va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
